

Compte rendu de séance Séance du 24 Janvier 2014

L' an 2014 et le 24 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de

MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BOESSENBACHER Huguette, JOULIN Martine, MM : BARREAU Pascal, FAVIER Yann, MOULINO Gilles, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Excusés : M CARTHELIER Gérard ayant donné procuration à M. P. MEREAU

Mme ANDRÉ Joëlle

Absente : Melle GUILLOT Nathalie,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11 . Présents : 8

Date de la convocation : 18/01/2014 **Date d'affichage** : 18/01/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 Janvier 2014 et publication 31/01

A été nommé(e) secrétaire : Secrétaire : M. MOULINO GILLES

Objet(s) des délibérations

Engagement dépenses investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent. réf : 2014_01_01

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#) relatif au mandatement des dépenses venant à échéance avant le vote du budget, et présente les notes d'honoraires du cabinet d'architectes AGAURA, retenu pour le projet centre bourg- mairie.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors opérations d'ordre.

Affectation : réf : 2014_01_02

Suite à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25% des crédits d'investissement de l'exercice 2013, le Conseil après en avoir délibéré décide d'affecter une partie de ces crédits comme suit : compte 2031 10.000,00 € compte 2033 2.000,00 €

Convention avec ORANGE pour enfouissement réseaux réf : 2014_01_03

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques, rue du 8 Mai et route de Mornay-Berry (tranche 1), autorise le Maire à signer la dite convention avec la Sté ORANGE de FLEURY LES AUBRAIS, représentée par M. Philippe RAVAT, agissant en sa qualité de Directeur

Garantie Emprunt travaux HLM réf : 2014_01_05

Le Conseil Municipal de Villequiers, après en avoir délibéré accorde sa garantie à la SA HLM JACQUES COEUR HABITAT, pour un prêt de 44 000 € destiné à financer une opération de réhabilitation des 5 logements HLM situés à Villequiers.

REMISE SUR LOYER réf : 2014_01_06

le Conseil municipal:

considérant le préavis de départ de M. Blond et Mlle Bourdon, donné pour fin décembre,
Considérant la demande de logement présentée pour le début du mois de Décembre 2013,
Considérant que M. Blond et Mlle Bourdon, ont acceptés le libérer le logement occupé au 23 Novembre,
pour permettre quelques travaux de rafraichissement, mais qu'ils ont réglé le loyer jusqu'au 30 Novembre,
Considérant qu'ils demandent le remboursement de loyer du 23 au 30 Novembre,

* après en avoir délibéré, décide de rembourser aux intéressés le trop versé à savoir :
(427.44 + 5.00 + 15.47) : 30 X 7 = 104.50 €.

Modification bail DUCHATEAU réf : 2014_01_07

Par délibération du 22 Novembre, il a été décidé d'attribuer le logement communal sis au 2 Route de Laverdines à M. DUCHATEAU Francis avec effet au 1er Mars 2014.

Compte tenu des travaux de rafraichissement à faire, le conseil après délibéré décide que le bail ne prendra effet qu'au 7 Mars 2014.

demande de concession cimetière réf : 2014_01_08

Monsieur le Maire présente au Conseil les requêtes de M. HASSEN Henri et son épouse née LE NUZ Marie-France, ainsi que M. et Mme LE NUZ Jean-Hervé, qui souhaiteraient concevoir leurs sépultures dans le cimetière communal de Villequiers, car ils sont originaires du village et leurs parents et grands-parents y sont inhumés.

Il demande l'avis de l'assemblée.

le Conseil après en avoir délibéré,
considérant le lien familial, qui unit les familles à la commune,
décide d'accepter et d'accorder à M. HASSEN Henri et son épouse née LE NUZ, et à M. LE NUZ Jean-Hervé une concession cinquantenaire dans le nouveau cimetière.

Mission contrôle SPS et CT travaux centre bourg Mairie :

Après examen des devis :

- SARL A3 Coordinations
- VERITAS
- SOCOTEC
- APAVE

Le conseil municipal confie les missions à l'APAVE Agence de Bourges

Questions diverses :

Pendule de l'Eglise : attendre et revoir Sté par rapport au devis de mise aux normes (5.099,57 € HT)

Complément de compte-rendu:

Voirie : passer Route sous le Château en Rte d'intérêt communautaire ??

Trottoir vers lavoir

Chemin Communal des Bordes (Bois communaux) réglementation jours de chasse, par arrêté

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 31/01/2014
Le Maire
Pascal MEREAU